



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Objet :

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY (arrivée à 20h23 pour le vote de la délibération n°57), Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Caroline BOUIS, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE (Départ à 19h50 après le vote de la délibération n°50),

Ont donné pouvoir : 6(7)

Sabrina TOURMETZ	à	Denis PETITMENGIN
Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Siham ROUSSEL (jusqu'à 20h23)
Vincent CLAUDIERE	à	Jacques NICOLAS
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN
Alexandre RUECHE	à	Caroline DE SAZILLY (à partir de 19h50)
Claude MAQUIS	à	Laurent MITON

Absent : 1

Claude JAMATI

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Charlotte LOGEAIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 6 ABSENT : 1

VOTANTS : 26

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1,

CONSIDERANT que le vote du budget 2023 interviendra dans le premier trimestre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir engager et mandater dès le 1^{er} janvier 2023 les restes à réaliser de l'année 2022 ainsi que prévoir l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,

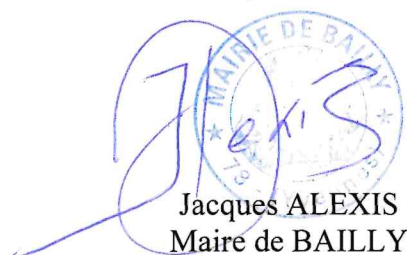
	BUDGET 2022 hors RAR	Crédits ouverts en 2023 limités à 25%
OPFI.Opérations financières (165. dépôts et cautionnements)	4 000,00	1 000,00
9000000001. MATERIEL ADMINIST/INFORMATIQUE/VIDEO	130 320,00	32 580,00
9000000002. GROUPES SCOLAIRES	81 000,00	20 250,00
9000000005. EXTENSION CIMETIERE	10 400,00	2 600,00
9000000007. VOIRIE	2 047 426,08	511 856,52
9000000008. EQUIPEMENT DIVERS/EXTENSION ATELIERS	552 095,23	138 023,81
9000000009.HALLE MARCHÉ	962 000,00	240 500,00
9000000041. Acquisition terrains	40 000,00	10 000,00
9000000043. HOTEL DE VILLE	30 000,00	7 500,00
9000000045. GRANGE / MAISON DES FAMILLES	3 000,00	750,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 860 241,31	965 060,33

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 9 contres (**Eve VON TSCHIRSCHKY, Laurent MITON, Siham ROUSSEL, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS**)

AUTORISE :

L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits présentés ci-dessus (non compris les crédits afférents à la dette).

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 15 décembre 2022

 Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le... 2011?12022